



**ACTEE** Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique



# ***Les outils d'accompagnement du SDE22 dans la mise en place d'une approche globale de rénovation énergétique***

Vendredi 10 Novembre 2023

Valentin Picco – Service Patrimoine bâti

# Présentation du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

**Créé en 1937, le SDE22 est un établissement public regroupant les 348 communes et les 8 EPCI du département. Il est en charge de l'organisation et de la gestion du service public de distribution d'électricité.**

➔ Le SDE22 est propriétaire des réseaux électriques, ENEDIS en est l'exploitant (via un contrat de concession).

**Le SDE22 mène 4 types d'actions sur les réseaux électriques** : renforcements, renouvellements, extensions, effacements.

➔ 14 000 km de réseaux basse tension - 30 M€ d'investissements par an.

## Des compétences optionnelles développées au fil du temps

### ➔ L'éclairage public

- Travaux d'investissement sur toutes les communes : 10 M€ TTC de travaux par an.
- Maintenance: 120 000 foyers entretenus.

### ➔ Les réseaux de gaz

➔ **Les réseaux de télécommunications électroniques**: enfouissements coordonnés de réseaux et extensions

➔ **La cartographie**: géo-référencement des réseaux d'éclairage public et Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

# Le Pôle Transition et Usages Energétiques

## Des actions pour la transition énergétique

➔ **Les groupements d'achat d'énergie** (électricité et gaz naturel) dans l'objectif de regrouper et massifier pour obtenir des tarifs plus performants, réduire le nombre de procédures à lancer et centraliser l'expertise au SDE.

- 415 membres pour l'électricité (180 GWh/an, 12 000 PDL) – période 2022/2023
- 129 membres pour le gaz (130 GWh/an, 900 PCE) - période 2021/2023

➔ **Le suivi des consommations et des facturations énergétiques** avec le logiciel « Savee »

➔ **La Maîtrise de la Demande en Energie** via les dispositifs

- **ACTEE** (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), qui permet d'apporter aux communes un service et un soutien (technique et financier) dans la réflexion et le montage de projet de rénovation énergétique de leurs bâtiments.
- **ORECA** (Opération pour la Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor) apporte un financement aux communes engageant des travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti.

**ACTEE** Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

➔ **Le développement des énergies renouvelables** en interne ou via la SEM Energies 22 créée en 2018 (structure d'investissement dont le SDE est majoritaire à 60%).



➔ **Les mobilités durables** (Electrique, GNV, Hydrogène)

- 203 bornes de recharge pour véhicules électriques déployées à ce jour et 2 stations GNV
- Schéma des mobilités réalisé en concertation avec les acteurs de la mobilité pour identifier et planifier le déploiement de nouvelles infrastructures de recharges pour véhicules électriques ou gaz.

## Le Pôle Energie Bretagne (PEBreizh)

. Créée le 7 avril 2011 à l'initiative des 4 Autorités organisatrices de l'énergie (AODE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan (Morbihan Energies), l'entente Pôle Energie Bretagne (PEBreizh) intègre depuis octobre 2019 Brest Métropole.

. L'association a pour objet de s'intéresser aux différents aspects stratégiques relatifs au service public de la distribution d'énergie, ainsi qu'à la production d'énergies et à la maîtrise de la demande en énergie (MDE), ainsi que toute action relevant des domaines de compétences des Syndicats d'Énergie ou de la Métropole de Brest ou de services réalisés par leurs membres. L'association poursuit exclusivement des considérations d'intérêt général communes à ses établissements membres. Elle est dépourvue de dimension lucrative.

. Le PEBreizh est né de cette volonté partagée d'œuvrer ensemble, en tant qu'acteurs publics, pour la transition énergétique en Bretagne.

. Le PEBreizh constitue ainsi l'interlocuteur privilégié des différents acteurs régionaux concernés par les enjeux de la transition énergétique.



## Service Patrimoine bâti : rôle et missions

Le service « Patrimoine bâti » permet à ce jour d'apporter une offre d'accompagnement aux communes du département souhaitant «PENSER et INITIER» un projet de rénovation énergétique sur leur patrimoine bâti existant.

Cette offre à la carte, permet aux communes d'initier une réflexion adaptée à la question : Comment fait-on ?

Une majorité des communes de notre département (considérées comme communes rurales) n'ont pas les moyens ni les compétences pour entreprendre des projets de rénovations performantes (projets ponctuels) de leur patrimoine bâti tertiaire (bâtiments administratifs, écoles, ...).

De part son périmètre d'intervention départemental, le SDE22 permet de mutualiser certaines compétences afin de répondre aux différents enjeux qui sont liés à cette thématique.



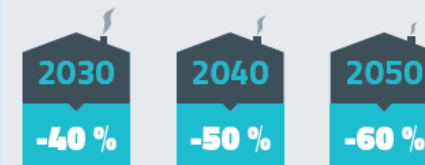
# Service Patrimoine bâti : rôle et missions

## Quelques rappels réglementaires liés à ces enjeux :

### . DEET (Dispositif éco énergie tertiaire)

Le Dispositif Eco Energie Tertiaire, ou « Décret tertiaire », impose une réduction de la consommation énergétique pour les bâtiments publics d'une surface de plancher de +1000 m<sup>2</sup> à usage tertiaire, et ce, à différentes échéances : 2030, 2040 et 2050, et avec des objectifs en valeur relative de -40%, -50% et -60%.

Objectifs d'économie d'énergie fixés par le décret tertiaire :



La saisie des données de bâtiments et de consommations se fait via une plateforme Ademe : le site **OPERAT** : <https://operat.ademe.fr/#/public/home>

*Plus d'informations : arrêté du 10 avril 2020 relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.*



# Service Patrimoine bâti : rôle et missions

## Quelques rappels réglementaires liés à ces enjeux :

### . Décret BACS

Le décret BACS (20 juillet 2020) détermine les moyens permettant d'atteindre les objectifs de réduction de consommation fixés par le DEET. Cette norme impose de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments d'ici le 1<sup>er</sup> Janvier 2025 a minima. Elle concerne tous les bâtiments tertiaires non résidentiels pour lesquels le système de chauffage (ou de climatisation) et ventilation a une puissance nominale supérieure à 290 kW.

Pour les installations d'une puissance nominale supérieure à 70 kW, cette exigence devra être respectée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

A noter : depuis le 07 Avril 2023, le décret inclut une nouvelle disposition qui exige une inspection périodique obligatoire des systèmes de pilotage.

Plus d'information : <https://decret-bacs.fr/>

# Service Patrimoine bâti : rôle et missions

## Quelques rappels réglementaires liés à ces enjeux :

### **. Interdiction d'installation de chaudières fioul et charbon**

L'installation et le remplacement de chaudières au fioul et au charbon ne sont plus autorisés depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022 en raison de leur non-conformité. A cette date, la nouvelle norme est mise en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Un nouveau plafond plus strict d'émission de GES de 300g CO<sub>2</sub>eq/KWh PCI est entré en vigueur à cette même date, pour les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire (ECS).

Un décret paru au Journal officiel le 6 Janvier 2022 fixe ces nouvelles dispositions.

Plus d'information : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044844392>



# Déploiement des actions

➤ **Le Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)** est porté par la **FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)**.

En septembre 2019, le SDE22 est lauréat (avec les 3 autres SDE bretons regroupés au sein du Pôle Énergie Bretagne), de l'appel à pilotes du programme ACTEE porté par la FNCCR.

Le programme permet d'apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds afin de réduire les coûts organisationnels liés à la transition énergétique (actions et outils permettant de simplifier les démarches).

Par la suite, le SDE22 est devenu lauréat de 3 autres AAP (Séquoia, Merisier et Peuplier) et plus récemment d'un nouvel AAP ACTEE+ Fonds Chêne<sup>1</sup> plus ambitieux en termes de financement des actions disponibles.

## Objectifs :

- . Recrutement de chargés de mission (économe de flux) pour le déploiement des actions sur le département
- . Coordination et réalisation d'études thermiques (Audits énergétiques)
- . Acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations (caméra thermique, capteurs...)

*Grâce à ces actions de mutualisation de moyens et de service, le SDE22 permet de délivrer un tout premier niveau de conseil afin d'initier et repérer le potentiel de gain énergétique sur le patrimoine existant.*

# Le rôle de l'Économe de flux

## ➤ Ses missions

Les économes de flux permettent le développement et le déploiement d'une ingénierie de territoire ayant pour but la réduction des consommations d'énergie des bâtiments publics. Cela se traduit par le développement de missions concrètes proposées aux collectivités: actions sur des bâtiments cibles (repérage, études, accompagnements aux projets, ...), développement d'une ingénierie financière, stratégie de projets, etc ... tout en ayant pour objectifs d'inciter une réflexion d'approche globale de projet de rénovation.

Cette démarche s'inscrit à mi-chemin entre l'approche technique (actions et améliorations des dépenses énergétiques) et l'approche holistique (mobiliser les différents services tout en faisant accepter le changement en donnant du sens aux différents projets).

Différents niveaux d'accompagnements sont mobilisables par les communes :

### Conseil et accompagnement

- . Planification, aide à la passation et suivi des marchés
- . Sensibilisation des agents, élus et usagers (formation SME)
- . Partage d'expérience

### Plan de financement

- . Montage d'action collectives
- . Aide à l'établissement de financement
- . Optimisation des aides financières disponibles

### Suivi de projets

- . Montage d'opérations avec programme d'actions chiffrées
- . Evaluation des impacts économiques, environnementaux
- . Agrégation des CEE

### Travaux

- . Aide dans le choix du programme de travaux
- . Soutien à la réalisation des consultations
- . Accompagnement et suivi dans la mise en œuvre

### Suivi post travaux

- . Suivi et optimisation des performances (Via le SME)
- . Mise en valeur des économies engendrées
- . Partage d'expérience
- . Formation et sensibilisation des usagers



# Les missions et outils d'accompagnements

## ➤ *Intérêt d'initier prioritairement une réflexion d'approche globale dans un projet de rénovation énergétique*

Dés qu'un projet de rénovation d'un bâtiment est « pensé et identifié » par une collectivité, il est nécessaire de mettre en avant TOUS les enjeux liés à ce projet.

- *Pourquoi réaliser ces travaux ?*
- *Quels sont les objectifs de ce projet ?*
- *Comment faire pour les atteindre ?*

Pour répondre à ces questions, des études fines du bâtiment peuvent être réalisées: audit énergétique, simulation thermique dynamique, campagne de mesure de qualité d'air intérieur, SDIE, etc ...

### → Réaliser la bonne étude sur le bon bâtiment est une étape primordiale

Les résultats de ces études sont un préalable pour définir clairement les objectifs du projet et le potentiel de gain énergétique pouvant être réalisé suivant le déploiement de différents bouquets de travaux.

La méthodologie permet de démontrer l'intérêt d'intervenir en priorité sur l'enveloppe du bâti avant d'agir sur les systèmes (tout en gérant les urgences liées à l'existant).

### → Réduction des besoins thermiques de nos bâtiments existants

Puis dans un second temps, de mener des actions sur les différents systèmes afin de répondre à ces nouveaux besoins thermiques suite au traitement de l'enveloppe bâtie.

### → Approche globale : action sur l'enveloppe bâtie puis sur les systèmes

# Les missions et outils d'accompagnements

## ➤ Intérêt d'initier prioritairement une réflexion d'approche globale dans un projet de rénovation énergétique

Cette méthodologie permet d'agir sur d'autres notions difficilement quantifiables d'un point de vue économique comme par exemple :

- . Problématiques de confort d'été
- . Qualité d'air intérieur (QAI)
- . Acoustique du bâti
- . Remise aux normes (SSI, Accessibilité, ...)
- . Renouvellement architectural du bâti
- . Correction des pathologies
- . Changement d'usage des bâtiments
- . Etc ...

Cette méthodologie permet ne pas « tuer le potentiel de gisement d'économie d'énergie » tandis que l'approche mono-action ne permet pas toujours de considérer l'ensemble de ces notions (déplacement de dérives déperditives par exemple).

Dans la plupart des cas, cela permet de redéfinir des notions d'usages, d'espaces, permettant de répondre aux besoins identifiés par les usagers.

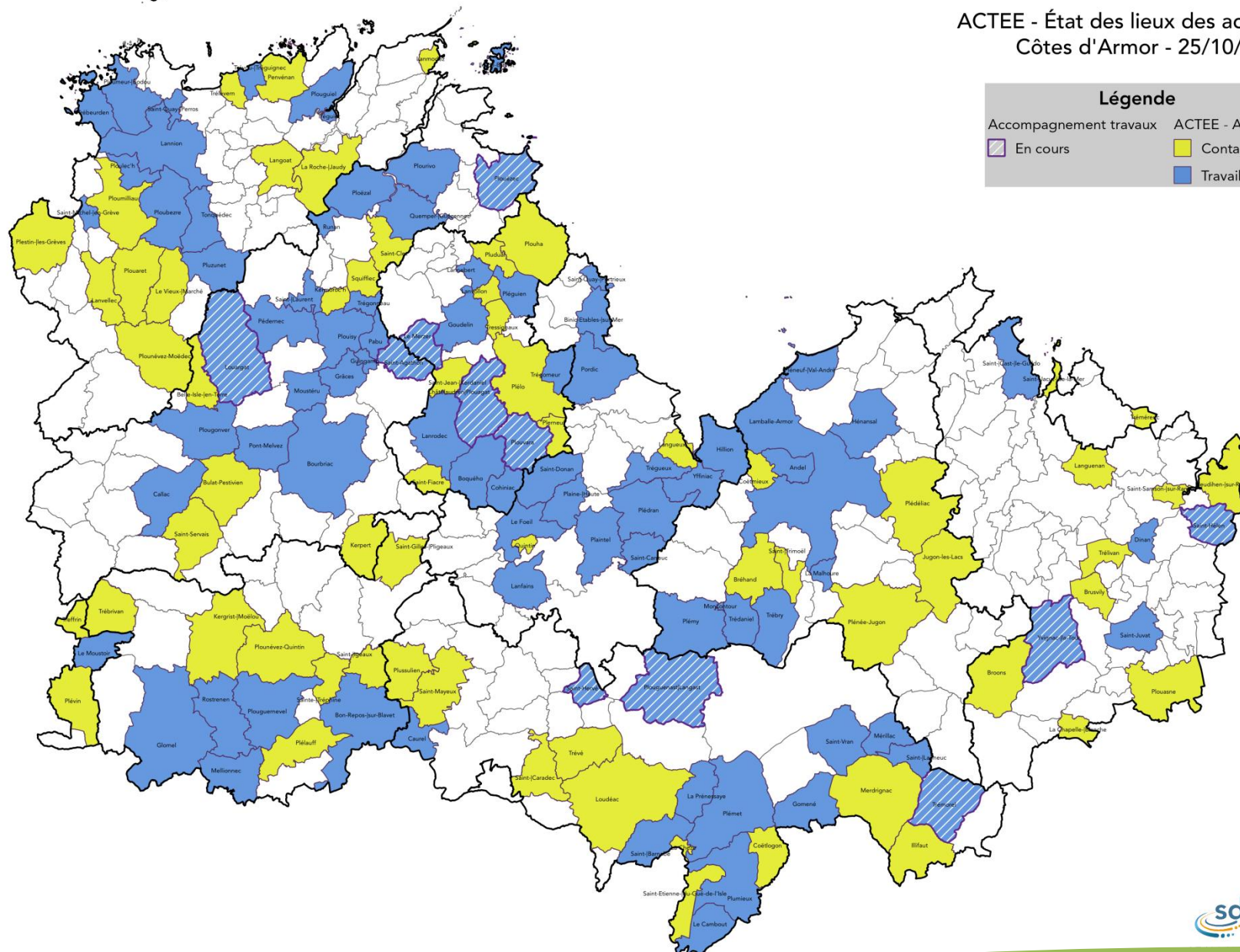
Cette démarche permet de faciliter l'accès aux aides financières et diverses dotations (DSIL/DETR, Fonds Vert, ...) tout en veillant au respect de l'application des nouvelles réglementations.

Toutefois, cette approche est plus longue à déployer, plus coûteuse et plus complexe dans sa mise en œuvre : nécessité de bien être accompagné.

# ACTEE - État des lieux des actions Côtes d'Armor - 25/10/2023

**Légende**

Accompagnement travaux	ACTEE - Audits
En cours	Contact
	Travail réalisé



# Approche transversale de cette méthodologie

## ➤ **Enjeux capacitaires et fonctionnels :**

- . Optimisation de l'occupation des surfaces et de la valeur d'usage
- . Améliorer le fonctionnement et anticiper l'évolution des besoins
- . Adapter les bâtiments aux nouveaux usages

## ➤ **Enjeux économiques et financiers :**

- . Maitriser les charges d'exploitation et d'entretien
- . Pérenniser les investissements
- . Valoriser les actifs immobiliers

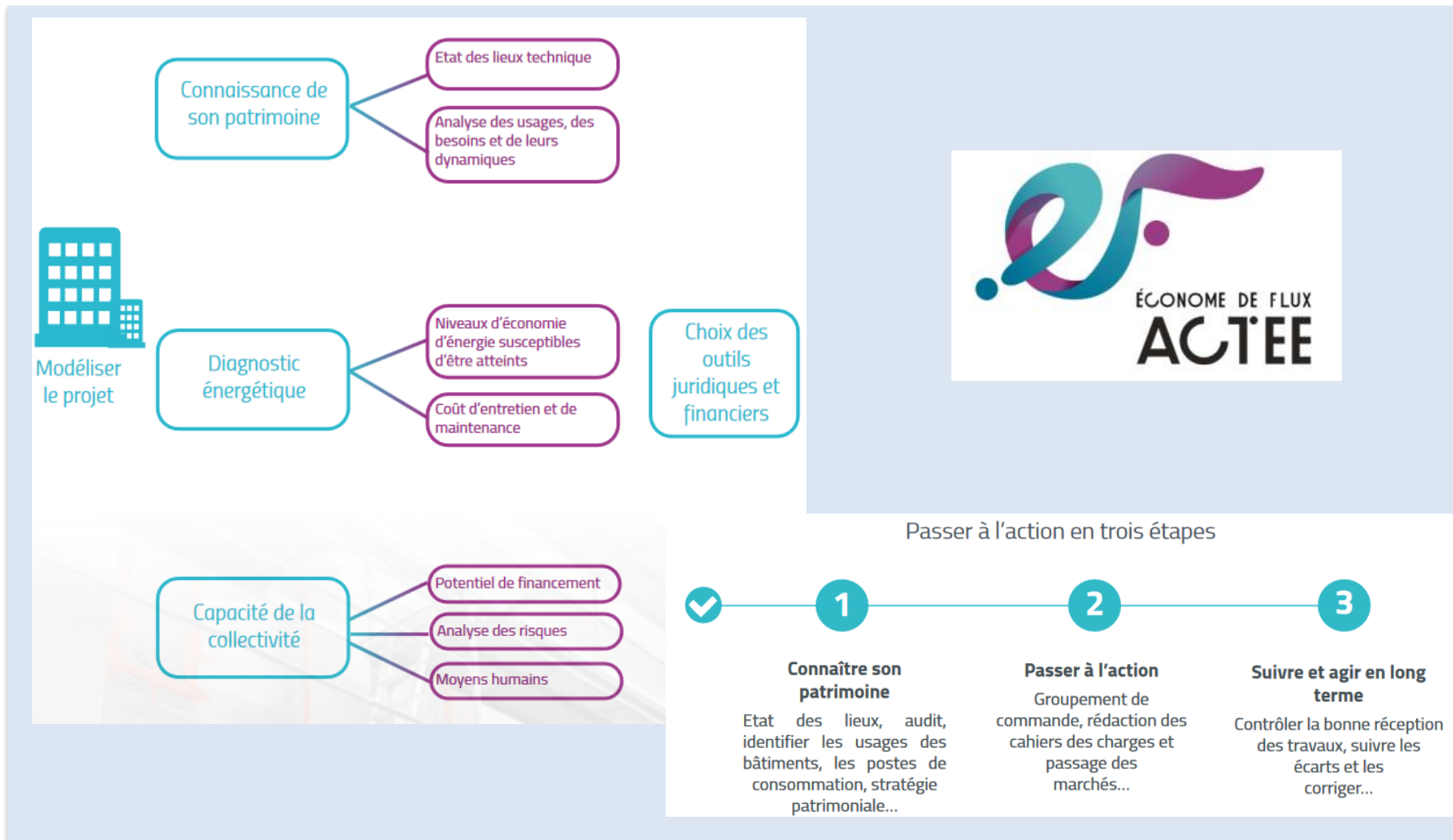
## ➤ **Enjeux techniques et réglementaires:**

- . Remise aux normes (Incendie, DEET, ERP, QAI, ...)
- . Cibler les objectifs à atteindre (enjeux, indicateurs, périmètre, échéances)
- . Vision précise et maitrisée de l'exploitation des bâtiments sur le vecteur énergétique (pilotage efficace)
- . Lutter contre la dégradation et l'obsolescence

## ➤ **Enjeux environnementaux:**

- . Optimiser la performance énergétique
- . Déployer une vision environnementale à l'échelle du site
- . Renforcer la politique énergie climat du territoire

# Approche transversale de cette méthodologie





***Merci de votre attention***

Plus d'informations et de détails : [www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)

Contact : Valentin Picco – [valentin.picco@sde22.fr](mailto:valentin.picco@sde22.fr)